

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 14 Mars 2012

Objet : **L'an deux mille douze et le quatorze mars à 17 heures trente**
Signature de
Conventions

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

Présents ou représentés :

1203/05

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, BECK, CLARY, CIAIS, DAMIANI, FRERE, GINESY, GUEGUEN, LEMOUTON, LORENZI, MANFREDI, MORANI, MORIN, PRIOUT, TAMBAY, TORRE, VEROLA .
MMES BANDECCHI, BRUNN-ROSSO, CHESNAIS-CHARLES, DAO-LENA, EL HEFNAOUI, PRATICO, RENAUDO, VACCARI.

Le Président indique que différentes communes sollicitent l'Ecole Départementale de Musique pour la mise en place d'interventions musicales, création d'atelier ou ouverture de classe d'orchestre, etc...

La direction de l'Ecole Départementale procède à l'étude de réalisation de ces interventions.

Etant donné que ces communes ne sont pas toujours intégrées au sein du Syndicat Mixte, il y a lieu de passer des conventions avec ces communes ou divers établissements scolaires ou associations avec lesquels des actions pédagogiques conjointes sont entreprises.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- accepte que l'Ecole Départementale de Musique puisse intervenir, dans la mesure de ces moyens, dans les communes, établissements scolaires ou associations qui en feront la demande.
- charge le Président de signer les conventions de fonctionnement avec les dites communes ou établissements scolaires ou associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

